



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 12 mai 2022

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, nous nous permettons de poser une question parlementaire à **Monsieur le Ministre de la Fonction publique** et à **Madame la Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes**, concernant les chiffres clés de l'emploi dans la Fonction publique de l'État.

En date du 20 avril 2022, l'Observatoire de la Fonction publique a publié, pour la première fois, des chiffres clés concernant le nombre de fonctions dirigeantes et de chefs de corps, par genre, dans les différents domaines de l'Administration centrale pour les années 2019-2021.

Cet état des lieux révèle qu'une représentation équilibrée des genres n'est pas encore acquise aux plus hauts niveaux de la Fonction publique. Selon le rapport, arrêté au 31 décembre 2021, 53 fonctions dirigeantes sont affectées auprès des départements ministériels, occupées à 75,5% par des hommes et à 24,5% par des femmes.

Parmi les 146 fonctions dirigeantes auprès des administrations d'Etat, les hommes représentent 72,7% et les femmes 27,3%. Pourtant il a été convenu dans l'accord de coalition (2018-2023), de même que dans le plan d'action national pour une égalité entre les femmes et les hommes, que les ministères et les administrations s'engagent à mettre l'accent sur une politique en faveur d'une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes au niveau de la prise de décision afin de réduire les inégalités persistantes.

Dans ce contexte nous aimerions savoir de la part des Ministres :

1. **Tenant compte de l'accord de coalition et du rôle d'exemplarité que l'État est censé de jouer, comment Madame la Ministre et Monsieur le Ministre interprètent-ils les résultats de ce premier bilan, dont notamment la divergence persistante en matière d'égalité des genres qui vient d'être constatée par l'Observatoire de la Fonction publique ?**
2. **Par quels moyens et outils le Gouvernement entend-il favoriser davantage l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes dans les différents domaines de l'Administration centrale?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

Stéphanie EMPAIN
Députée

Chantal GARY
Députée



Réponse commune du Ministre de la Fonction publique Marc Hansen et de la Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes Taina Bofferding à la question parlementaire n° 6187 du 12 mai 2022 de Mesdames les Députées Stéphanie Empain et Chantal Gary concernant les chiffres clés de l'emploi dans la Fonction publique de l'État

Le gouvernement estime que la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la prise de décision concerne tous les domaines et tous les niveaux, y inclus les fonctions dirigeantes dans la Fonction publique. Cette conviction se reflète dans l'accord de coalition 2018-2023 ainsi que dans le Plan d'action national pour une égalité entre les femmes et les hommes qui mettent en effet un accent particulier sur la nécessité d'une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes au niveau de la prise de décision.

Avant la publication des chiffres clés de l'emploi et des chiffres clés des fonctions dirigeantes et des chefs de corps dans la Fonction publique de l'État, il n'existait pas d'analyse concernant le nombre et le genre des fonctions dirigeantes et des chefs de corps dans les différentes entités de l'Administration centrale. Afin d'obtenir une vue plus complète sur la situation de l'emploi de ces fonctions et de la relation femmes/hommes dans ces entités, l'Observatoire de la Fonction publique du Ministère de la Fonction publique a fait une analyse de ces fonctions dans les ministères et les administrations de l'État ainsi que des chefs de corps dans la Magistrature pour les années 2019-2021. C'est en effet la première fois qu'une telle analyse détaillée a été faite. Cette publication sera mise à jour annuellement et permettra ainsi de faire un suivi systématique de l'évolution de la relation femmes/hommes dans le futur au sein de l'Administration centrale.

Par ailleurs, et afin de se faire une image plus complète et générale sur la relation femmes/hommes dans la prise de décision, le Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes (« MEGA ») a mis sur pied en décembre 2019 l'Observatoire de l'Égalité, dont un des sept volets traités concerne la prise de décision et dont les derniers chiffres ont été récemment publiés sur le site www.observatoire-egalite.lu. Cet Observatoire se base entre autres sur les données de l'Observatoire de la Fonction publique qui ne peuvent que confirmer le déséquilibre existant en la matière.

Pour répondre aux objectifs d'un meilleur équilibre femmes/hommes dans la Fonction publique, le gouvernement rend attentif au fait que le Ministère de la Fonction publique a initié dans le passé récent de nombreuses réformes statutaires ayant pour but de favoriser une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle, tels que les services à temps partiel. Ces services permettent aux agents, et en particulier aux femmes, de pouvoir mieux se consacrer à l'éducation de leurs enfants tout en poursuivant leur progression dans la carrière et d'occuper une fonction dirigeante à tâche partielle.



En ce sens, les différents services à temps partiel, tels qu'ancrés dans l'article 31 du statut général des fonctionnaires de l'État, s'appliquent aussi aux fonctions dirigeantes.

Par ailleurs, le gouvernement poursuit ses efforts d'atteindre une représentation de 40% du sexe sous-représenté dans les conseils d'administration des établissements publics et des entreprises privées dont l'État est actionnaire.

Le MEGA poursuit ses efforts de lutter contre les stéréotypes sexués se rapportant au monde professionnel, dont notamment l'opinion encore trop répandue que les hommes se prêteraient mieux aux postes à haute responsabilité.

Luxembourg, le 9 juin 2022

Ministre de la Fonction publique

(s.) Marc Hansen